

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

INTERVENTION PLANIFIEE 12783
N/REF : 1/05/2026 50H06 C:004400 I:19282
V/REF : 206/61410190

SDC 'Le Bellevue Bât D'
C/O REGIE PAUTET
Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

IMMEUBLE : LE BELLEVUE BAT D
8-9-10 RUE CHOPIN
BATIMENT D
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 03 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 10D RUE CHOPIN - DESCENTE DES CAVES
MOTIF : Intervention annuelle
Donneur d'ordre : M. O. PAUTET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Nettoyage, pompage, curage de puits perdu(s)

POMPAGE ET CURAGE DE 1 PUIITS PERDU SITUE DANS LES ESPACES VERTS A
PROXIMITE DE LA DESCENTE DES CAVES

LE 01/07 A 10H15 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
POMPAGE ET CURAGE DE 1 PUIITS PERDU SITUE DANS LES ESPACES VERTS A
PROXIMITE DE LA DESCENTE DES CAVES
CONTROLE, NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : ZD LCOMPTER Email envoyé le 03/07/26 a 14H20 M. O. PAUTET

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule hydrocureur équipé d'une pompe haute pression et
d'une pompe a vide avec citerne de stockage.
Pompage et aspiration des détritrus.
Nettoyage et curage avec pistolet hydraulique haute pression de(s) puits
perdu(s).
Transport et mise en décharge des boues et des détritrus (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

=====

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Curage du puit perdu		2	438,76	438,76



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6070039

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

TOTAL H.T.	438,76
T.V.A. a 10,00%	43,87
TOTAL T.T.C.En EURO	482,63

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.